



Communiqué de Presse

Le Cercle Montesquieu réaffirme son souhait de promouvoir l'égalité hommes-femmes dans les professions juridiques en publiant un classement des cabinets d'avocats au regard du critère de la parité

Paris – le 17 mars 2014 - Le Cercle Montesquieu a multiplié les initiatives ces derniers mois en faveur de la parité. Sous l'impulsion de son nouveau président **Denis Musson** et de **Béatrice Bihr** administratrice du Cercle, le Cercle Montesquieu a créé une commission « DJ au Féminin » en juillet dernier qui se penche sur la place et le rôle des directrices juridiques et plus largement des femmes dans le monde du droit.

En décembre, le Cercle Montesquieu s'est rapproché de l'Ordre des Avocats de Paris et s'est mobilisé avec son bâtonnier, **Christiane Féral-Schuhl**, pour promouvoir la parité au sein des cabinets d'avocats en annonçant notamment la publication d'un classement selon ce critère.

En partenariat avec la revue Décideurs Juridiques, la Commission DJ au féminin du Cercle Montesquieu, sous l'impulsion notamment d'**Isabelle Roux-Chenu**, directrice juridique du groupe Capgemini, vient de finaliser ce classement. Il sera publié dans le numéro de mars de cette revue et recense les plus gros cabinets d'affaires implantés en France. Il ressort qu'en moyenne à peine 25% de femmes accèdent à l'association dans ces structures, alors qu'elles représentent plus de 60% de leurs juristes collaborateurs.

« *C'est une situation qui n'a pas évolué depuis 2005* » regrette **Béatrice Bihr**, directeur juridique et affaires réglementaires de 118218. **Denis Musson**, président du Cercle Montesquieu, ajoute « *Ce classement offre aux directeurs juridiques une meilleure vision des efforts entrepris (ou non) par les cabinets d'avocats en faveur de la parité. Il permettra aux directeurs juridiques d'encourager dans leurs choix, à compétences égales, les cabinets qui s'engagent comme leurs entreprises clientes à promouvoir dans les faits cette parité* ». **Isabelle Roux-Chenu** souligne « *La parité est un critère qui doit être pris en compte par les directions juridiques dans le choix des cabinets qui les assistent* ».

La parité sera le thème de la table ronde, organisée conjointement par le Cercle Montesquieu et l'ACE, association des Avocats Conseils d'Entreprises, à la Bibliothèque de l'Ordre, le 3 juin prochain.

A propos du Cercle Montesquieu

Créé en 1993, le Cercle Montesquieu est aujourd'hui l'un des premiers lieux de réflexion sur la fonction de directeur juridique dans l'entreprise et sur ses aspects managériaux. Ces principales missions sont de promouvoir le directeur juridique et sa fonction, favoriser les échanges professionnels et amicaux entre directeurs juridiques, être reconnu comme un interlocuteur de référence du droit en entreprise, contribuer à la réflexion sur la formation des directeurs juridiques de demain. Le Cercle Montesquieu regroupe des directeurs juridiques de tous les principaux secteurs d'activité, d'entreprises privées, publiques, d'associations et d'institutions reconnues.

Contacts Presse : Béatrice Bihr : 01 70 36 01 15 / 06 16 20 00 40 / contact@cercle-montesquieu.fr